



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON 2022/2023

PROCES VERBAL N° 23

Réunion Visio du 20/04/2023

Président de la commission : Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : Serge COLARD- Alain DELEPINE- Luc DUVAL

Freddy TELLIER- Vincent ALVAREZ

Membre absent excusé :

Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'agréer.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

RESULTATS COUPES DFSM



COUPE U18 DFSM

RESULTAT DES 1/8 EME DE FINALE

ENT USE-FC MANEGLISE 21 / NEUVILLE AC 21

Match joué le 15/04 /2023

NEUVILLE AC qualifié pour le prochain tour

RESULTAT DES 1/4 DE FINALE (MATCH RETARD)

GRPT EFECOC 22 / GRPT ANDELLE ARGUEIL 22

Match joué le 15/04 /2023

GRPT EFECOC qualifié pour le prochain tour

MATCH DES 1/4 DE FINALE (MATCH RETARD)

NEUVILLEAC 21/ OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 22

La rencontre se jouera le 29 AVRIL 2023

En cas d'intempérie, la rencontre sera automatiquement inversée.

TIRAGE DES DEMI-FINALES

GRPTEFECOC 22 /AMS MADRILLETCHATEAU BLANC 21

La rencontre se jouera le 29 AVRIL 2023

En cas d'intempérie, la rencontre sera automatiquement inversée.

LE HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 21/ NEUVILLEAC 21 OU OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 22

La rencontre se jouera le 20 MAI 2023

En cas d'intempérie, la rencontre sera automatiquement inversée.

COUPE U15 DU DFSM

RESULTAT DES DEMI-FINALES

FC NEUFCHATEL EN BRAY 1 / OLYMPIACAUX FOOTBALL 1

Match joué le 15/04 /2023

OLYMPIA CAUX FOOTBALL 1 qualifié pour la finale.

La commission inflige une amende de 20€ à FC NEUFCHATEL EN BRAY pour FMI non transmise dans les délais règlementaire.

AMS MADRILLETCHATEAU BLANC 1 / MONT ST AIGNAN FC 1

Match joué le 15/04 /2023

MONT ST AIGNAN FC 1 qualifié pour la finale.

Le président,
Denis OLIVIER

Le Secrétaire,
Serge COLARD